LE DÉPARTEMENT

COMMUNIQUE DE PRESSE
23 juin 2025

« AGIR POUR TOUS » : LE NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SOLIDARITÉS 2025-2030

Fruit d'un travail collaboratif, le Schéma départemental unique des solidarités 2025-2030 « Agir pour tous » a été adopté lors de la séance publique du lundi 23 juin.

Le Code de l'action sociale et des familles impose au Département, chef de file des Solidarités, la réalisation de schémas destinés notamment à établir un état des lieux des dispositifs et des objectifs de développement. Afin de rendre plus lisible son intervention, le Département a formalisé ses actions dans un document unique. Ce schéma quinquennal étant arrivé à son terme en 2024, la collectivité a élaboré une nouvelle feuille de route pour la période 2025-2030. Ce document a été présenté lors de la séance publique du lundi 23 juin.

Large processus de concertation
Le nouveau schéma inclut les politiques en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, la protection maternelle et infantile, la protection de l'enfance, la santé publique, l'action médico-sociale, l'insertion et le logement. Fruit d'un bilan du précédent schéma et d'un large processus de concertation (trois journées de co-construction avec les partenaires institutionnels et associatifs, plus de 1 000 réponses à un questionnaire en ligne), il s'articule autour de trois axes :

- **Un usager acteur de son parcours**. L'efficacité des accompagnements dépend de l'implication des bénéficiaires. Promouvoir la participation des personnes, diversifier les modes d'intervention et faciliter l'accès aux droits sont les grandes orientations de cet axe. Parmi les actions concrètes, afin d'adapter l'offre aux usagers, la mise en place de process de mesure de satisfaction sera systématisée. La pair-aidance, cette pratique d'entraide entre personnes ayant vécu des situations similaires sera également développée notamment avec des événements et des actions de sensibilisation.

- **Un accompagnement à tous les âges de la vie**. Entre la Protection maternelle et infantile et la prise en charge de la perte d'autonomie, le Département intervient de la naissance au grand âge. Cet axe vise à mieux faire connaître les acteurs de la prévention, à renforcer le bien-être des personnes au domicile, lutter contre l'isolement et prévenir la maltraitance.

- **Une coordination et une lisibilité des actions**. La coordination entre les partenaires, établissements et services est indispensable pour éviter les ruptures de parcours. Ce dernier axe a pour objectif de décloisonner et articuler les politiques de solidarités, renforcer l'attractivité des métiers du médico-social en intégrant les enjeux de transition écologique.

Les Solidarités représentent chaque année les deux tiers du budget du Département soit plus de **600 M€** pour la seule année 2025. Pour la présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre MOUTON : ***« Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie, protection maternelle et infantile, accompagnement social ou médico-social… au total plus de 45 000 familles drômoises, sont accompagnées par le Département chaque année. Avec ce schéma départemental des Solidarités notre objectif est de mettre en place une politique adaptée aux besoins des Drômois, en coordination avec nos partenaires. Cette nouvelle feuille de route marque une étape supplémentaire dans l'évolution de la prise en charge des publics, d'une logique de dispositifs à une logique de parcours. »***